

Section 0. Avis d'appel d'offres

*Avis d'appel d'offres*

**BON A LANCER**

*Nom de l'Autorité contractante : Mairie de N'Dali*

**Objet : Accord cadre à marché subséquent sur 3 ans pour Assurance du personnel de la mairie**

**Référence de l'AAO : S\_SAF\_112704 (PPMP 2025, version n°2)**

AOO n°51/...15./MCN'/PRMP/SPMP/2025 du .06./.11./2025

1. Cet Avis d'appel d'offres national fait suite au plan de passation des marchés publics version 2 de la Mairie de N'Dali publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 08 septembre 2025.
2. La Mairie de N'Dali a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget, Exercice 2025, des ressources du budget autonome, afin de financer une police d'assurance au profit du personnel de la mairie, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à l'**Accord cadre à marché subséquent sur 3 ans pour Assurance du personnel de la mairie**.
3. La Mairie de N'Dali sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les services suivants : *prise en charge médicale des agents de la Mairie de N'Dali et de leurs ayant-droits<sup>1</sup> en cas de maladie, d'accident et de maternité. Ce marché est en lot unique. Les variantes ne pourront pas être prises en considération.*
4. La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des clauses 61 et 121 de ladite loi.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne responsable des marchés publics ou son mandataire ; Email : sprmp.n'dali@mairie.bj et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics (SP-PRMP) sis au Bloc Administratif de la Mairie de N'Dali, contacts 01 96 39 75 04/01 96 70 79 08, tous les jours ouvrables de 08 heures 00 à 12 heures 30 minutes et de 14 heures 00 à 17 heures 30 minutes.
6. Les exigences en matière de qualification sont :
  - a) Pour les anciennes entreprises

**Capacité technique :**

- Être une compagnie spécialisée dans le secteur des assurances précisément dans la branche IARD (Incendie, Accidents et Risques Divers) ;
- Avoir un agrément délivré par le Ministère de l'Economie et des Finances de la République du Bénin ;
- Les soumissionnaires doivent justifier qu'ils ont exécuté deux marchés similaires au moins égal à quatorze millions (14 000 000) de francs CFA chacun, suivi des attestations de bonnes fin d'exécution assorties des contrats (page de garde, page de signature et page portant le montant en copies simples) ou des procès-verbaux de réception, signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales du Bénin), ou toutes autres personnes morales de droit privé au cours des trois (03) dernières années (2022, 2023, 2024) et de l'année en cours. On entend par marché similaire, les marchés de prestation dont l'objet est l'assurance maladie (santé) ;
- Disposer d'un personnel clé composé de :
  - un gestionnaire (chargé de clientèle) de la police d'assurance maladie ayant un niveau minimum de BAC+2 dans n'importe quel domaine ou un diplôme/attestation délivré par le Centre Professionnel de Formation en Assurance (CPFA) du Ministère de l'Economie et des Finances de la République du Bénin avec une expérience professionnelle de cinq (05) ans et ayant exécuté au moins deux (02) missions similaires au cours des cinq (05) dernières années 2020 ; 2021 ; 2022 ; 2023 et 2024 ainsi que l'année en cours ;
  - Un (01) Médecin Conseil de niveau BAC + 7 en médecine ou doctorat en médecine avec une expérience professionnelle de cinq (05) ans et ayant exécuté au moins deux (02) missions similaires sur les cinq (05) dernières années 2020 ; 2021 ; 2022 ; 2023 et 2024 ainsi que l'année en cours.
- Fournir la liste des prestataires agréés (pharmacies, cliniques, hôpitaux, laboratoires d'analyses médicales et de radiographie etc.) : **avoir un réseau de prestataires bien élargi sur le territoire de la commune de N'Dali sera un critère déterminant pour le choix définitif.**
- Disposer d'une machine servant à produire les cartes santé (joindre les preuves).



**Capacité financière :**

- Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen égal au moins une fois francs CFA le montant TTC de son offre pour les trois (03) dernières années (2022, 2023 et 2024) ;
- Avoir accès à des financements tels que les avoirs liquides ou des lignes de crédit d'un montant au moins égal à deux millions quatre cent mille (2 400 000) francs CFA ; attestés par des déclarations appropriées de banques ou établissements financiers habilités. L'attestation de capacité financière doit être sous la forme d'avoir liquide, de fonds propres ou de ligne de crédit.

**b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence****Capacité technique :**

- Être une compagnie spécialisée dans le secteur des assurances précisément dans la branche IARD (Incendie, Accidents et Risques Divers) ;
- Avoir un agrément délivré par le Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas exercé pendant les trois (03) dernières années, sont autorisées à fournir en lieu et place des références techniques les pièces relatives aux expériences professionnelles du personnel d'encadrement technique (cv + diplôme + attestation de travail). Le personnel d'encadrement est composé d'un gestionnaire (chargé de la clientèle) de la police d'assurance et d'un médecin conseil en assurance santé /maladie :
- Le gestionnaire (chargé de clientèle) de la police d'assurance maladie doit avoir un niveau minimum de BAC+3 dans n'importe quel domaine ou un diplôme/attestation délivré par le Centre Professionnel de Formation en Assurance (CPFA) du Ministère de l'Economie et des Finances de la République du Bénin avec une expérience professionnelle de cinq (05) ans et avoir exécuté au moins trois (03) missions similaires au cours des cinq (05) dernières années 2020 ; 2021 ; 2022 ; 2023 et 2024 ainsi que l'année en cours ;
- Un (01) Médecin Conseil de niveau BAC + 7 en médecine ou doctorat en médecine avec une expérience professionnelle de cinq (05) ans et avoir exécuté au moins trois (03)

B

missions similaires sur les cinq (05) dernières années 2020 ; 2021 ; 2022 ; 2023 et 2024 ainsi que l'année en cours.

- Fournir la liste des prestataires agréés (pharmacies, cliniques, hôpitaux, laboratoires d'analyses médicales et de radiographie etc.) : **avoir un réseau de prestataires bien élargi sur le territoire de la commune de N'Dali sera un critère déterminant pour le choix définitif.**
- Disposer d'une machine servant à produire les cartes santé (joindre les preuves).

#### Capacité financière

- Avoir accès à des financements tels que les avoirs liquides ou des lignes de crédit d'un montant au moins égal à deux millions quatre cent mille (2 400 000) francs CFA ; attestés par des déclarations appropriées de banques ou établissements financiers habilités. L'attestation de capacité financière doit être sous la forme d'avoir liquide, de fonds propres ou de ligne de crédit ;
- Les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence doivent produire une assurance des risques professionnels d'un montant (couverture/garantie) supérieur ou égal à la valeur monétaire triennale de son offre en francs CFA.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

**BON A LANCER**

7. Le délai de réalisation est de trente-six (36) mois. Ce DAO est en lot unique.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne responsable des marchés publics ou son mandataire ; Email : [sprmp.n'dali@mairie.bj](mailto:sprmp.n'dali@mairie.bj) et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics (SP-PRMP) sis au Bloc Administratif de la Mairie de N'Dali, contacts 01 96 39 75 04/01 96 70 79 08, tous les jours ouvrables de 08 heures 00 à 12 heures 30 minutes et de 14 heures 00 à 17 heures 30 minutes.

9. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier d'appel d'offres complet à compter du 10.11.2025. Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics (SP-PRMP) sis au Bloc Administratif de la Mairie de N'Dali, tous les jours ouvrables de 08 heures 00 à 12 heures 30 minutes et de 14 heures 00 à 17 heures 30 minutes. Contacts 01 96 39 75 04/01 96 70 79 08. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste normale ou l'acheminement à domicile localement. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

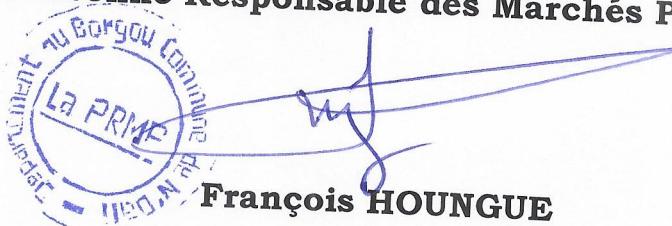
B

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

10. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics (SP-PRMP), au plus tard le 02/11/2025 à 10 heures précises. **Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.
11. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'adresse ci-après : Salle de conférence de la Mairie de N'Dali, le 02/11/2025 à 10 heures 30 minutes.
12. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **quatre cent trente-deux mille deux cent trois (432 203) francs CFA.**
- En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres.
13. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de *quatre vingt dix (90)* jours calendaires à compter de la date limite de soumission.
14. Ce dossier d'appel d'offres est en lot unique.

Fait à N'Dali, le 06 novembre 2025

**La Personne Responsable des Marchés Publics,**



La PRMP  
Personne Responsable des Marchés Publics

François HOUNGUE

**BON A LANCER**